



**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2024**

Membres en exercice : 42
Présents : 30
Votants : 35
Date convocation : 22 mars 2024
Date d'affichage : 22 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué
à 20h30, s'est réuni à Chaumontel,
en séance publique, sous la présidence de Claude Krieguer.

Etaient présents : (30) Claude KRIEguer, Paule LAMOTTE, Annick DESBOURGET, Christiane AKNOUCHE, Richard GRIGNASCHI, Jean-Noël DUCLOS, Jean-Marie BONTEMPS, Sylvain SARAGOSA, Jacques GAUBOUR, Gilbert MAUGAN, Patrick FAUVIN représenté par Véronique BRETENOUX, Michel MANSOUX, Nathalie DELISLE-TESSIER, Michel ZEPPEFELD, Sylvie LOMBARDI, Nicolas ABITANTE, Éric RICHARD, Jean-Christophe MAZURIER, Chantal ROMAND, Laurence CARTIER-BOISTARD, Gilles WECKMANN, Thierry PICHERY, Jacques FÉRON, Jacques ALATI, Olivier DUPONT, Valérie LECOMTE, Hugues BRISSAUD, Sarah BÉHAGUE, Pascal MARTIN, Cyril DIARRA, Conseillers Communautaires formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés avant donné pouvoir : (5) Delphine DRAPEAU donne pouvoir à Jean-Marie BONTEMPS, Sylvaine PRACHE donne pouvoir à Jean-Christophe MAZURIER, Silvio BIELLO donne pouvoir à Laurence CARTIER-BOISTARD, Nathalie BENYAHIA donne pouvoir à Thierry PICHERY, Laurence BERNHARDT donne pouvoir à Michel MANSOUX.

Absents : (7) Jacques RENAUD, Corinne TANGE, Christophe VIGIER, Emmanuel DE NOAILLES, Jacqueline HOLLINGER, Fabrice DUFOUR, Patrice ROBIN.

Secrétaire de séance : Jean-Noël DUCLOS.

N°2024/016	APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET PRINCIPAL DE LA C3PF ET DES BUDGETS ANNEXES POUR L'EXERCICE 2023
------------	--

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'instruction M57,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France, adoptés par la délibération du 17 octobre 2018 et entérinés par l'arrêté préfectoral A19-024 du 6 février 2019, modifiés par délibération n°116-2021 du 24 novembre 2021 et entérinés par l'arrêté préfectoral n°A 22-085 du 26 avril 2022,

Vu la délibération n°2021/108 prise en conseil communautaire du 29 septembre 2021, portant recours au nouveau référentiel à compter du 1er janvier 2022 de la nomenclature M57,

Vu la délibération n°2023/045 prise en conseil communautaire du 12 avril 2023, adoptant le règlement budgétaire et financier de la C3PF,

Vu la délibération n°2023/091 prise en conseil communautaire du 4 octobre 2023 portant sur l'expérimentation du compte financier unique (CFU) pour le budget principal de la C3PF et ses budgets annexes,

Vu la convention signée entre la C3PF et l'État en date du 10 octobre 2023 relative à l'expérimentation du compte financier unique

Vu l'avis favorable de la Commission Administration générale, Finances et Contrôle de Gestion en date du 19 mars 2024,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 25 mars 2024,

Considérant qu'au 1er janvier 2024, la nomenclature budgétaire et comptable M57 s'est généralisée à l'ensemble des collectivités territoriales.

Par anticipation, la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France a adopté la nomenclature M57 au 1er janvier 2022.

Dans ce contexte, elle va présenter son 1er compte financier unique (CFU) de chaque budget, pour l'exercice 2023, qui a vocation à devenir la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et citoyens.

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2024

Application agréée E-legalite.com

Ce document unique constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion. En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Le vote des CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612-12 du CGCT. Il est soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante après visa du comptable assignataire et du comptable supérieur. Ce processus de validation préalable garantit la parité des valeurs entre la comptabilité de l'ordonnateur et celle du comptable public.

Le Conseil va donc délibérer sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public. Le CFU est présenté pour le budget principal ainsi que pour tous les budgets annexes. Les résultats, pour l'exercice 2023, des CFU sont présentés pour chaque budget, avec tous mouvements (réels et d'ordre). Les CFU sont accompagnés d'un rapport de présentation, annexé à la délibération.

Les modalités d'adoption du CFU sont similaires à celles en vigueur pour le compte administratif. Ainsi, selon l'article L.2121-14 du CGCT, « dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil municipal élit son président de séance. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote ». Ces dispositions s'appliquent également aux EPCI.

En conséquence, Monsieur le Président propose que M. KRIEGUER soit désigné Président de séance pour le débat et le vote des CFU 2023 du budget principal et des budgets annexes.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le Compte Financier Unique 2023 pour le budget principal et ses budgets annexes,

ARRÊTE pour 2023, les CFU de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France comme suit :

1/ Pour le budget principal de la **C3PF**, l'exécution 2023 du budget principal est arrêtée comme suit :

Section	Titres émis (en €)	Mandats émis (en €)	Résultat de l'exercice 2023 (en €)
Total	12 238 921,01	12 433 320,81	-194 399,80
Fonctionnement	9 240 398,85	9 758 637,12	-518 238,27
Investissement	2 998 522,16	2 674 683,69	323 838,47

Compte tenu des résultats antérieurs reportés et des restes à réaliser, le résultat de clôture s'établit comme suit :

Section	Résultat de l'exercice 2023 (en €)	Résultat antérieur reporté (en €)	Résultat cumulé (en €)	Solde Restes à réaliser (en €)	Résultat de clôture au 31/12/2023 (en €)
Total	-194 399,80	3 227 288,11	3 032 888,31	469 626,15	3 502 514,46
Fonctionnement	-518 238,27	2 626 266,84	2 108 028,57		2 108 028,57
Investissement	323 838,47	601 021,27	924 859,74	469 626,15	1 394 485,89

2/ Pour le budget annexe **GENDARMERIE**, l'exécution 2023 du budget principal est arrêtée comme suit :

Section	Titres émis (en €)	Mandats émis (en €)	Résultat de l'exercice 2023 (en €)
Total	561 454,48	412 807,71	148 646,77
Fonctionnement	330 840,85	175 677,11	155 163,74
Investissement	230 613,63	237 130,60	-6 516,97

Compte tenu des résultats antérieurs reportés et des restes à réaliser, le résultat de clôture s'établit comme suit :

Section	Résultat de l'exercice 2023 (en €)	Résultat antérieur reporté (en €)	Résultat cumulé (en €)	Solde Restes à réaliser (en €)	Résultat de clôture au 31/12/2023 (en €)
Total	148 646,77	-111 250,76	37 396,01	-19 074,00	18 322,01
Fonctionnement	155 163,74	112 980,65	268 144,39		268 144,39
Investissement	-6 516,97	-224 231,41	-230 748,38	-19 074,00	-249 822,38

3/ Pour le budget annexe **MORANTIN**, l'exécution 2023 du budget principal est arrêtée comme suit :

Section	Titres émis (en €)	Mandats émis (en €)	Résultat de l'exercice 2023 (en €)
Total	839 865,73	580 426,27	259 439,46
Fonctionnement	740 413,45	292 025,86	448 387,59
Investissement	99 452,28	288 400,41	-188 948,13

Compte tenu des résultats antérieurs reportés et des restes à réaliser, le résultat de clôture s'établit comme suit :

Section	Résultat de l'exercice 2023 (en €)	Résultat antérieur reporté (en €)	Résultat cumulé (en €)	Solde Restes à réaliser (en €)	Résultat de clôture au 31/12/2023 (en €)
Total	259 439,46	636 051,69	895 491,15	0,00	895 491,15
Fonctionnement	448 387,59	454 664,09	903 051,68		903 051,68
Investissement	-188 948,13	181 387,60	-7 560,53		-7 560,53

4/ Pour le budget annexe **PA ORME**, l'exécution 2023 du budget principal est arrêtée comme suit :

Section	Titres émis (en €)	Mandats émis (en €)	Résultat de l'exercice 2023 (en €)
Total	938 393,53	1 270 404,98	-332 011,45
Fonctionnement	646 678,58	1 058 529,95	-411 851,37
Investissement	291 714,95	211 875,03	79 839,92

Compte tenu des résultats antérieurs reportés et des restes à réaliser, le résultat de clôture s'établit comme suit :

Section	Résultat de l'exercice 2023 (en €)	Résultat antérieur reporté (en €)	Résultat cumulé (en €)	Solde Restes à réaliser (en €)	Résultat de clôture au 31/12/2023 (en €)
Total	-332 011,45	930 880,81	598 869,36	-8 990,00	589 879,36
Fonctionnement	-411 851,37	583 580,07	171 728,70		171 728,70
Investissement	79 839,92	347 300,74	427 140,66	-8 990,00	418 150,66

5/ Pour le budget annexe **TOURISME**, l'exécution 2023 du budget principal est arrêtée comme suit :

Section	Titres émis (en €)	Mandats émis (en €)	Résultat de l'exercice 2023 (en €)
Total	228 339,09	185 117,35	43 221,74
Fonctionnement	198 671,59	185 117,35	13 554,24
Investissement	29 667,50	0,00	29 667,50

Compte tenu des résultats antérieurs reportés et des restes à réaliser, le résultat de clôture s'établit comme suit :

Section	Résultat de l'exercice 2023 (en €)	Résultat antérieur reporté (en €)	Résultat cumulé (en €)	Solde Restes à réaliser (en €)	Résultat de clôture au 31/12/2023 (en €)
Total	43 221,74	91 510,76	134 732,50	-31 881,50	102 851,00
Fonctionnement	13 554,24	89 296,76	102 851,00		102 851,00
Investissement	29 667,50	2 214,00	31 881,50	-31 881,50	0,00

6/ Pour le budget annexe **TIERS LIEU INCLUSIF**, l'exécution 2023 du budget principal est arrêtée comme suit :

Section	Titres émis (en €)	Mandats émis (en €)	Résultat de l'exercice 2023 (en €)
Total	1 500 001,00	758 130,00	741 871,00
Fonctionnement	1 500 001,00	720,00	1 499 281,00
Investissement	0,00	757 410,00	-757 410,00

Compte tenu des résultats antérieurs reportés et des restes à réaliser, le résultat de clôture s'établit comme suit :

Section	Résultat de l'exercice 2023 (en €)	Résultat antérieur reporté (en €)	Résultat cumulé (en €)	Solde Restes à réaliser (en €)	Résultat de clôture au 31/12/2023 (en €)
Total	741 871,00	0,00	741 871,00	-39 248,00	702 623,00
Fonctionnement	1 499 281,00		1 499 281,00		1 499 281,00
Investissement	-757 410,00		-757 410,00	-39 248,00	-796 658,00

AUTORISE le Président à signer l'ensemble des documents constituant les CFU 2023, en vue de leur transmission au contrôle de légalité,

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président, Patrice Robin

Patrice ROBIN
Le 09/04/2024 à 17h24

Bon pour accord



REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2024

Application agréée E-legalite.com